

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue au Centre municipal, 510, 9^e Rang, le lundi 4 octobre 2021 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2021-10-802

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait des points	12.1	Rang de la Rivière Ouest et 8 ^e Rang :
		Recommandation de paiement no 4
	17	Centre municipal : sortie de secours

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-803

Procès-verbaux de septembre 2021

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en septembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2021, de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2021, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-804

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 octobre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 140 312,05 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 octobre 2021.

2021-10-805

AFEAS de Ste-Brigide : campagne de financement 2021-2022

Considérant la lettre datée du 15 septembre 2021 de l'AFEAS de Ste-Brigide sollicitant une aide financière dans le cadre de leur campagne de financement 2021-2022 étant donné que le Salon Arts et Gourmandises ne peut être tenu encore cette année et que cet événement est leur principale source de financement;

Considérant qu'un don de la Municipalité pour la tenue du Salon est prévu au budget 2021 (réf. résolution 2020-12-497);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 300 \$ à l'AFEAS de Ste-Brigide à titre de don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-806

Bureau municipal : système de chauffage et climatisation

Considérant que des travaux de réparation du système de chauffage et de climatisation au bureau municipal sont nécessaires;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Réfrigération Climatisation Sansoucy inc., selon les termes de la soumission datée du 21 septembre 2021, pour un montant maximal de 13 250 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rôle triennal 2022-2023-2024

Les documents concernant le rôle triennal 2022-2023-2024 sont déposés.

États comparatifs

Les états comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2021 sont déposés.

2021-10-807

Bornes d'incendie : inspection et rinçage

Considérant les travaux annuels d'inspection et de rinçage des bornes d'incendie;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 29 septembre 2021, pour un montant maximal de 2 932 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-808

Borne d'incendie : montée des Écossais - installation

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une nouvelle borne d'incendie soit installée sur la montée des Écossais;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à B.Frégeau et Fils inc., selon les termes de la soumission datée du 20 septembre 2021, et d'autoriser l'achat d'une borne incendie, le tout, pour un montant maximal de 19 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-809

Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville : budget 2022

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (Régie);

Considérant que la quote-part des municipalités est établie à 391 651 \$;

Considérant que la quote-part de chacune des municipalités parties à l'entente sera établie lorsque les municipalités auront fourni leur rôle d'évaluation 2022 ainsi que leur facteur comparatif à la Régie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-810

8^e Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : décompte progressif #1

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie sur le 8^e Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-03-571);

Considérant le décompte progressif #1;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 987 592,07 \$ à Construction Techroc Inc., correspondant au paiement des travaux pour un total de 1 097 324,52 \$ incluant les taxes, moins une retenue de 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

2021-10-811 **Rang de la Rivière Ouest : pavage entre la rue de l'Orme et la Route 104 – surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de revêtement bitumineux sur un tronçon du rang de la Rivière Ouest, entre la rue de l'Orme et la Route 104, à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-09-791);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de mandater la firme FNX innov pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-812 **Énergir : demande de consentement**

Considérant la demande de consentement d'Énergir pour l'installation d'un nouveau branchement au 861A rang de la Rivière Ouest;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-813 **Route 104 (vers Farnham) : limite de vitesse**

Considérant que les membres du Conseil désirent trouver une solution au non-respect de la limite de vitesse fixée à 50 km sur la Route 104, du secteur du Village vers Farnham;

Considérant la configuration (butte) de la route dans ce secteur qui pose problème pour le travail des policiers;

Considérant que la Sûreté du Québec suggère de prolonger de 200 mètres la zone de 50 km pour faciliter la surveillance dans ce secteur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de demander au Ministère des Transports de prolonger de 200 mètres la zone de 50 km sur la Route 104, vers Farnham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-814 **Réservoir : remplacement d'un deuxième moteur de pompe**

Considérant qu'un deuxième moteur de pompe au réservoir d'eau potable doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

- d'entériner l'achat et l'installation d'un deuxième moteur à Moteurs Électriques et Pompes G & T Ltée, selon les termes de la soumission datée du 19 août 2021, pour un montant maximal de 4 021 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ruisseau des Écossais : demande de nettoyage - suivi

Les membres du Conseil sont informés que la MRC du Haut-Richelieu a transmis la demande de nettoyage du Ruisseau des Écossais (réf. résolution 2021-04-064) à la MRC de Brome-Missisquoi puisque le problème d'écoulement des eaux est situé dans la Ville de Farnham.

Lots 4 981 578 et 4 981 579 : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre de séparer chacun des lots 4 981 578 et 4 981 579 situés sur la rue des Frênes, pour la création de 4 nouveaux lots ne respectant pas la largeur minimale requise de 13 mètres, la marge de recul avant maximale requise de 7 mètres et la marge de recul latérale minimale de 2 mètres est présentée.

Les membres du Conseil écoutent et répondent aux questions des personnes dans la salle. Des propriétaires de résidences situées dans le secteur visé par la demande sont présents et s'opposent à l'octroi de la dérogation mineure.

2021-10-815

Lots 4 981 578 et 4 981 579 : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre de remplacer les lots 4 981 578 et 4 981 579 par 4 nouveaux lots ne respectant pas la largeur minimale requise de 13 mètres, la marge de recul avant maximale requise de 7 mètres et la marge de recul latérale minimale de 2 mètres, comme suit :

Lots projetés

6 450 449 : largeur 4,41 m, marge de recul 15,80 m, marge latérale 1,66 m
6 450 450 : largeur 4,41 m, marge de recul 15,80 m, marge latérale 1,66 m
6 450 451 : largeur 4,41 m, marge de recul 15,80 m, marge latérale 1,66 m
6 450 452 : largeur 4,40 m, marge de recul 15,80 m, marge latérale 1,66 m

Considérant que les lots projetés sont situés sur la rue des Frênes en zone résidentielle Ra-10, selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. rés. U-2021-09-131);

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré les demandeurs pour discuter de mesures à prendre pour atténuer les impacts négatifs que subiront les voisins immédiats;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder la dérogation mineure, aux conditions suivantes :
 - une clôture intimité d'une hauteur minimale de 2 mètres devra être érigée ou une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 2 mètres devra être aménagée, et ce, entre les lots projetés et les voisins immédiats;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

- les bâtiments ne devront comporter aucune fenêtre sur les côtés latéraux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Lots 4 981 560 : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre de séparer le lot 4 981 560 situé sur la rue des Frênes, pour la création de 2 nouveaux lots ne respectant pas la largeur minimale requise de 13 mètres et la marge de recul avant maximale requise de 7 mètres est présentée.

Les propriétaires de 4 résidences situées dans le secteur visé par la demande ont transmis, par écrit, leur désaccord concernant l'octroi de la dérogation mineure. Plusieurs personnes sont présentes dans la salle concernant ce dossier.

Les membres du Conseil écoutent et répondent aux questions des personnes dans la salle.

Après discussion, les membres du Conseil reportent l'étude de la demande à une séance ultérieure. Un nouvel avis public sera publié à cet effet.

2021-10-816

Développement domiciliaire : mandat

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une entente relative aux travaux municipaux soit élaborée pour le développement domiciliaire de la zone Ra-10 – Phase numéro 2;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de mandater la firme Vox avocat(e)s pour la rédaction d'une entente relative aux travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de septembre 2021 est déposé au Conseil.

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à DIHR et s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

2021-10-817

DIHR : caution

Considérant que par la résolution 2021-04-625, la Municipalité a autorisé qu'un montant de 186 500 \$ soit ajouté au cautionnement déjà consenti en faveur de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) pour le déploiement de la fibre optique sur une partie de son territoire, soit le rang des Écossais et la montée des Écossais;

Considérant que DIHR n'a pas obtenu le contrat pour ce secteur de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de rescinder la résolution 2021-04-625.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers,
le maire n'ayant pas participé aux délibérations et n'ayant pas voté**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

2021-10-818 **Volley-ball : remplacement d'un poteau**

Considérant qu'un poteau de luminaire doit être remplacé au terrain de volley-ball;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat à Richard Bessette Canada inc., selon les termes de la soumission datée du 22 septembre 2021, pour un montant maximal de 850 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-819 **Halloween : activités**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des projets proposés pour souligner l'Halloween;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver les projets proposés et d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-820 **Escalier : vente**

Considérant que la Municipalité désire se départir de l'escalier donnant accès à la rivière;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié dans le bulletin municipal;

Considérant qu'une seule offre a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser la vente de l'escalier à Dominique Marier pour la somme de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2021-10-821 **Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 octobre 2021**

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire